

L'hon. M. SAUVE: Pas exactement, non.

M. GAGNON: Est-ce que l'honorable député me permettrait de lui poser une question?

M. BOUCHARD: Certainement.

M. GAGNON: Je comprends que l'honorable député a devant lui tout le dossier concernant le remplacement du maître de poste de Saint-Pascal?

M. BOUCHARD: Oui.

M. GAGNON: Est-ce qu'il pourrait me citer une seule lettre du Solliciteur général réclamant la destitution de Mme Côté?

M. POULIOT: Le Solliciteur général n'écrit pas, il fait écrire ses secrétaires. C'est pour cela qu'il a des secrétaires.

M. BOUCHARD: En réponse à l'honorable député de Dorchester, je ne dirai pas que j'ai une lettre de l'honorable Solliciteur général, mais je sais qu'on a fait des sollicitations pressantes et je me base sur la coïncidence entre le passage du Solliciteur général et la destitution. La date de la destitution coïncide à peu près avec la date des élections.

Je pose la question à l'honorable ministre des Postes, certainement mieux informé que moi. Il pourra me dire si j'ai tort ou raison dans mes suppositions. Remarquez bien que je n'ai rien à dire contre cette destitution. Tout ce qui me peine, c'est qu'on ait destitué une veuve qui avait besoin du revenu provenant de ce bureau de poste. Je dis simplement que cette destitution coïncide avec le passage...

M. POULIOT ...avec le passage d'un homme cruel.

M. BOUCHARD: ...avec le passage du Solliciteur général.

Sans vouloir prolonger la discussion à ce sujet, je tiens à demander au ministre s'il croit réellement qu'il existait des raisons suffisantes pour destituer le maître de poste de Kamouraska, M. Edouard Guy. Dans l'affirmative, je voudrais savoir quelles étaient ces raisons. Je me demande aussi s'il est sage pour le ministre des Postes de nommer un ancien employé déjà destitué pour des raisons qui n'avaient pas de rapport à la politique. Ce n'est pas pour ingérence politique que le prédécesseur de M. Guy—devenu plus tard son successeur—avait été destitué. L'honorable ministre pourrait-il me fournir ces renseignements-là?

L'hon. M. SAUVE: L'honorable député voudrait savoir pourquoi le maître de poste de Kamouraska a été destitué?

[M. Bouchard.]

M. BOUCHARD: Oui, d'abord. Et ensuite, s'il est sage de nommer un ancien employé destitué. M. Langlais a été destitué après une enquête tenue à ma demande. Cette enquête a établi clairement que, lors de l'élection de l'honorable M. Stein, maintenant juge, Langlais avait distribué des circulaires libelleuses, dont l'honorable ministre doit avoir une copie au dossier. Il a distribué ces circulaires par le bureau de poste, sans y apposer de timbres. Il a été destitué pour mauvaise administration, non pas pour ingérence politique. L'enquête l'a très bien démontré. M. Guy l'a remplacé. Après l'enquête ordonnée au sujet de M. Edouard Guy, le ministre a nommé de nouveau à ce poste celui qui avait été destitué, cinq ou six ans auparavant, pour les raisons que je viens de mentionner.

L'hon. M. SAUVE: Monsieur le président, j'ignore le dernier fait que vient de mentionner l'honorable député. Je vais me renseigner à ce sujet. J'avoue franchement que pareil cas ne m'a jamais été soumis, ni pour Kamouraska, ni pour d'autres comtés.

Quant aux raisons de la destitution du maître de poste de Kamouraska, M. Edouard Guy, les voici:

Le maître de poste a exprimé ouvertement son opinion politique,—c'est le rapport du commissaire-enquêteur,—a assisté à des assemblées politiques et s'est mêlé à des groupes charroyés par camion à l'une de ces assemblées.

Il admet avoir discuté politique avec des amis et qu'il s'est rendu au chantier des hommes travaillant à un quai pour "prêcher" sa politique. A une assemblée, à Kamouraska, il a demandé à un nommé d'Anjou de jeter par terre l'organe conservateur, *Le Journal*, et de le fouler aux pieds pour que personne n'y touche. En entendant crier un homme ivre, pendant l'assemblée de Kamouraska, il déclara à ceux près de lui: "Ce sont ces sortes de gens-là qui sont pour les bleus". Il a déclaré à un nommé Pelletier que "ses gens savaient donner des contrats et que ça ne serait pas mieux avec les maudits bleus au pouvoir".

J'ai pensé que le maître de poste agissait contrairement à la loi.

M. FAFARD: Il aurait mieux fait d'être sourd et muet.

M. BOUCHARD: Ce qui m'étonne au sujet de cette enquête, c'est que l'un des principaux témoins ait été le colonel Beaubien, qui passe ses étés comme touriste à Kamouraska. Je ne voudrais rien dire pour priver de touristes nos belles plages. Le colonel Beaubien travaille au département des Douanes, si je suis bien informé, et passe son temps à faire de la politique. Il a cabalé pendant toute l'élection et c'est lui qui a comparu comme l'un des principaux témoins lors de cette enquête. Est-ce que la loi qui régit le département des Postes